

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 06/02.2026

Objet: centre technique communal (CTC)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La déchèterie et le bâtiment occupé par le Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP ci-après), ainsi que le Service des eaux (SEaux ci-après) ont été détruits par un incendie dans la nuit du 28 au 29 juin 2020.

Comme le dommage n'a pas été complet, la Municipalité a dû négocier âprement les montants avec les assureurs. Les montants mentionnés dans le préavis furent pour l'assurance bâtiment de CHF 3'679'973.00 et celui pour l'assurance mobilier de CHF 1'201'494.80, soit un montant total de CHF 4'881'467.80 (comprend l'indexation des prix index 117 en 2011 → index 125 en 2020).

Le préavis n° 01/03.2023 a été accepté par le Conseil Communal le 30 août 2023 pour un montant de CHF 6'370'000.00. La facture finale est de CHF 6'281'852.00. Il reste donc un montant disponible de CHF 88'148.00. La différence avec la facture finale de 2011 est de CHF 1'201'742.00. Celle-ci s'explique par deux facteurs à parts égales : un bâtiment 10 % plus grand et l'évolution des prix durant cette période.

Les procédures avec les différentes assurances (ECA, AXA, Helvetia) ont été conclues à notre satisfaction. Ces discussions furent parfois tendues, mais toujours professionnelles et objectives. Nous remercions les différents intervenants d'avoir pu conclure.

Tous les montants ont été versés au 31 décembre 2025, soit :

• Total reçu de l'ECA	CHF	4'977'468.00
• Total reçu de l'AXA	CHF	41'736.00
• Total reçu de l'Helvetia	CHF	178'109.00
• Total général	CHF	5'197'313.00

En outre, nous avons reçu CHF 82'538.00 de subventions pour les panneaux solaires.

Ainsi, toutes les procédures avec les assurances sont closes.

La Municipalité souhaite remercier tous les intervenants dans cette reconstruction qui a trouvé un terme avec l'inauguration officielle du 15 novembre 2025.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, au 079 771 89 55